

SAINT GERVAIS EN BELIN  
MAIRIE  
2, Rue de Truville  
Tél : 02 43 42 90 86  
Mail : mairie@stgervaisbelin.fr

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération n° 2024 07 02

### Date de convocation :

2 JUILLET 2024

### Date d'affichage :

9 juillet 2024

### Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Délibérer pour la création d'une commune nouvelle par regroupement des communes de Laigné en Belin et de Saint Gervais en Belin

**Étaient présents :** Mathilde PLU, Laurent COCHONNEAU, Claudine BIZOT, Marie-Line REVEL, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Laura COUTABLE, Christophe GALASSO, Sophie GIRARD, Béatrice LEVASSEUR, Sébastien PIERRE,  
**Étaient absents excusés :** Alexis COME pouvoir à Marie-Line REVEL  
Christian BARBEAU pouvoir à Mathilde PLU  
**Était absente non excusée :** Anne-Sophie MAZE,  
**Secrétaire de séance :** Jean-Yves BOURGE est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les Conseils Municipaux des deux communes concernées ont émis le vœu en novembre 2023 de constituer une commune nouvelle entre les communes historiques de de Saint Gervais en Belin et Laigné en Belin et ce, au 1er janvier 2025.  
Ce vœu faisait suite aux nombreuses actions menées ensemble dans le cadre d'un projet de territoire commun adopté en 2022.

Madame la Maire indique que la présente délibération de création de la commune nouvelle est le fruit d'un intense travail collaboratif qui s'est déroulé entre décembre 2023 et juin 2024.

Elle rappelle ainsi au Conseil municipal les démarches qui ont été entreprises pour réfléchir avec l'autre commune à un avenir commun :

- les études de KPMG (travail sur le volet financier notamment) et de MDG Conseil (accompagnement des agents pour construire un organigramme notamment)
- l'Atelier flash (travail sur le projet de territoire de la commune nouvelle en partenariat avec des acteurs de la société civile et institutionnelle).

Elle rappelle enfin que la délibération portant création de la commune nouvelle doit impérativement décider :

- Du nom et du siège de la commune nouvelle ;
- De la composition du conseil municipal de la commune nouvelle jusqu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux suivant la création de la commune nouvelle ;
- Du maintien ou non des communes historiques par la mise en place de communes déléguées ;
- De l'intercommunalité de rattachement de la commune nouvelle ;
- De la date de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2025.

Elle précise que la commune nouvelle se substituera aux anciennes communes pour :

- l'ensemble des biens, des droits, des obligations qui leur sont attachés,
- les délibérations et les actes,
- les contrats exécutés dans les conditions antérieures,
- l'ensemble du personnel de ces anciennes communes,
- l'appartenance aux syndicats dont les anciennes communes étaient membres.



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Délibération n° 2024 07 02**

**l'élection du maire de la commune nouvelle ;**

**- autorise Madame la Maire ou son premier adjoint à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

***Est annexé, annexe 2, un rapport financier présentant les taux d'imposition ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, de la dette et des effectifs de l'ensemble des communes concernées.***

**Et ont signé les membres présents**  
**Pour copie au registre**  
**Saint Gervais en Belin, le 8 JUILLET 2024**  
**La Maire,**  
**Mathilde PLU**



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202878-20240708-20240702-DE  
en date du 09/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 20240702

**Annexe à la délibération n°xxx du 8/7/2024 portant création de la commune nouvelle**

**RAPPORT RELATIF A LA SITUATION DE TOUTES LES COMMUNES CONSTITUTIVES**

Article L 2113-2 du CGCT : la délibération des conseils municipaux portant création d'une commune nouvelle est assortie en annexe d'un rapport financier présentant les taux d'imposition ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, de la dette et des effectifs de l'ensemble des communes concernées.

Ce rapport est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de chaque commune.

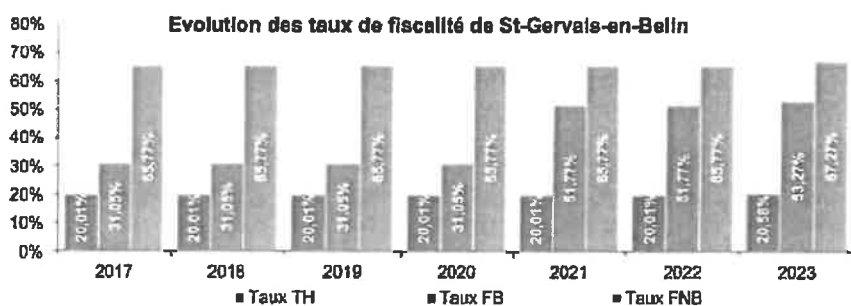
Les données présentées dans cette annexe sont issues du rapport de KPMG ou des rapports sociaux uniques de chaque commune.  
 Les données allant de 2019 à 2023 proviennent des Comptes Administratifs définitifs des communes.

**Présentation des taux d'imposition votés depuis 2019  
 dans chacune des communes concernées**

*Des taux d'imposition sur Laigné en Belin inférieurs à ceux de la commune de Saint Gervais en Belin.*

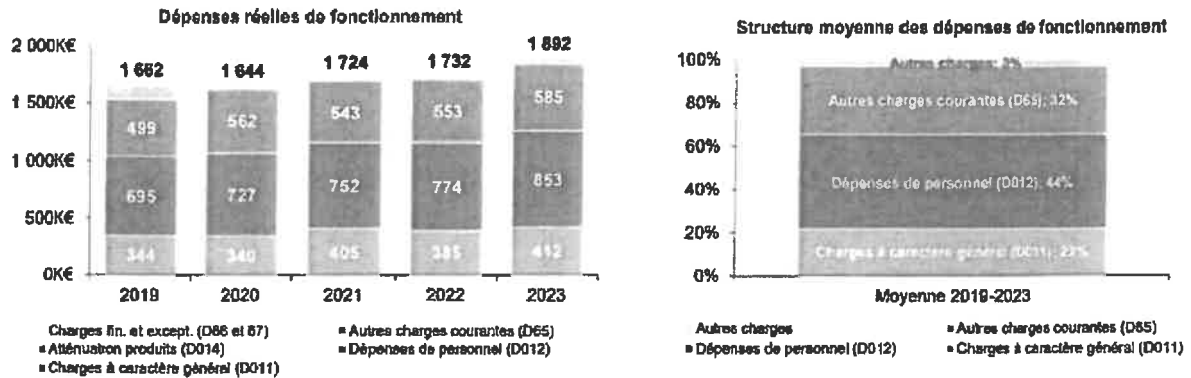


**Taux moyen de la strate :**  
**THRS = 13,76%**  
**TFPB = 36,41%**  
**TFNB = 49,03%**



**Présentation de la structure et l'évolution des dépenses de fonctionnement  
 dans chacune des communes concernées**

**Laigné en Belin : un niveau de dépenses en progression.**



De 2019 à 2023, les dépenses de gestion de la commune ont progressé de +20,3% (+4,7%/an en moyenne) et elles sont principalement portées par les dépenses de personnel (44%) et les charges de gestion courante (32%).

En 2020 les contributions au SIVOM ont augmenté de 49 K€ ce qui explique la progression des charges de gestion courante. La crise du covid semble avoir ralenti l'activité de la commune en termes de charges à caractère général avec une légère diminution de -4K€.

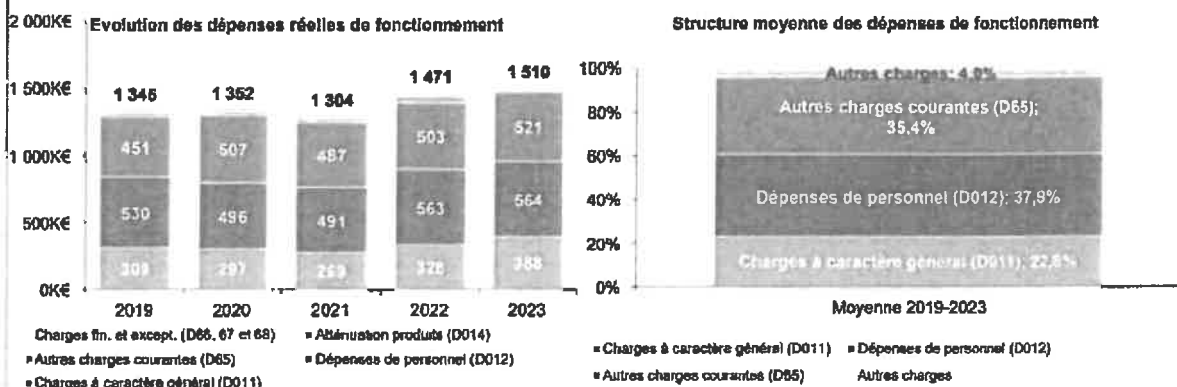
En 2021 toutefois, suite à la crise, on constate une reprise de l'activité par l'augmentation des charges à caractère général de +19% soit +65K€ puis une baisse en 2022.

Les augmentations les plus marquantes en 2021 sont les suivantes

- +28K€ sur l'énergie et l'électricité
- +23K€ sur les prestations de services
- +14K€ sur l'entretien et les réparations

Enfin, les dépenses de personnel ont progressé de +18% sur la période, notamment en 2022 et 2023 avec la revalorisation du point d'indice.

**Saint Gervais en Belin : un niveau de dépenses en 2023 similaire à 2022.**



Les dépenses de gestion ont progressé de +13,9% sur la période soit +3,3%/an en moyenne.

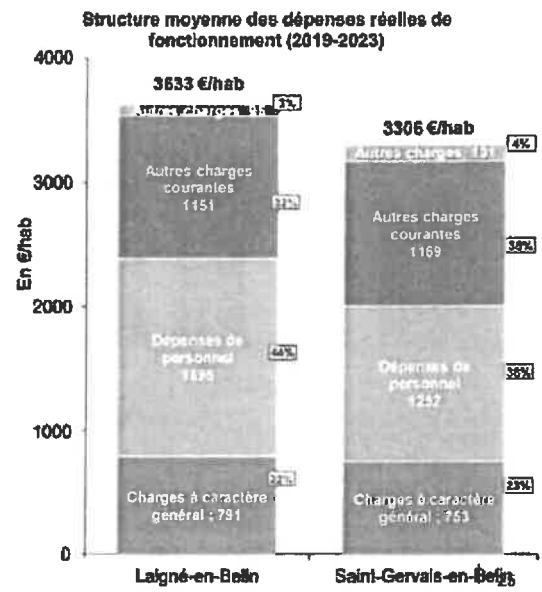
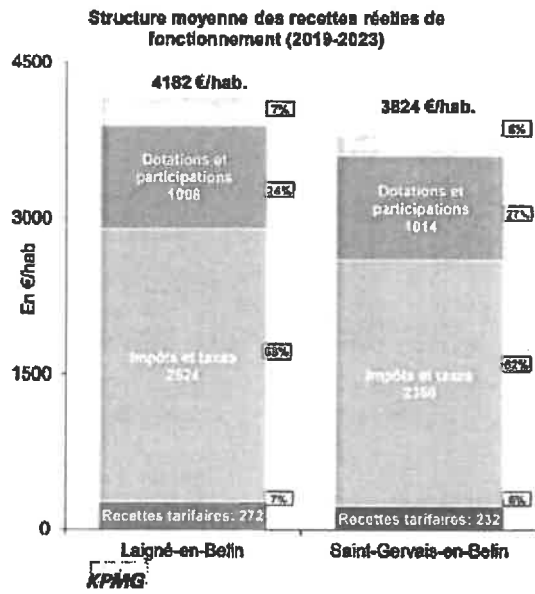
Les années 2020 et 2021 marquent une baisse des dépenses de personnel et des charges à caractère général. Cette diminution peut également s'expliquer par la pandémie mondiale qui a provoqué un ralentissement de l'activité des collectivités. En revanche les charges de gestion courante ont progressé de +56 K€ en 2020 notamment en raison de l'augmentation de la contribution au SIVOM puis sont redescendues de -30 K€ en 2021.

Depuis 2021, les charges à caractère général sont croissantes (+122 K€), soit une augmentation de +45% entre 2021 et 2023.

Les dépenses de personnel quant à elles ont progressé de +72 K€ en 2022 en raison de la revalorisation du point d'indice et sont stables en 2023.

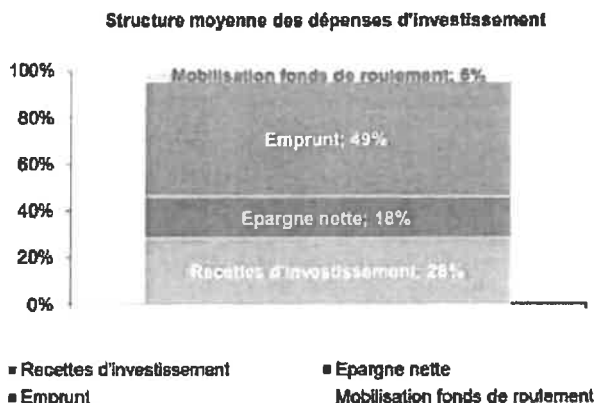
Les charges de gestion courante ont également progressé en 2023 avec +18K€.

*Comparatif : une structuration de la section de fonctionnement se différenciant essentiellement au niveau des charges de personnel.*



Présentation de la structure et l'évolution des dépenses d'investissement  
 dans chacune des communes concernées

**Laigné en Belin : un effort d'équipement majoritairement financé par l'emprunt et les recettes d'investissement.**



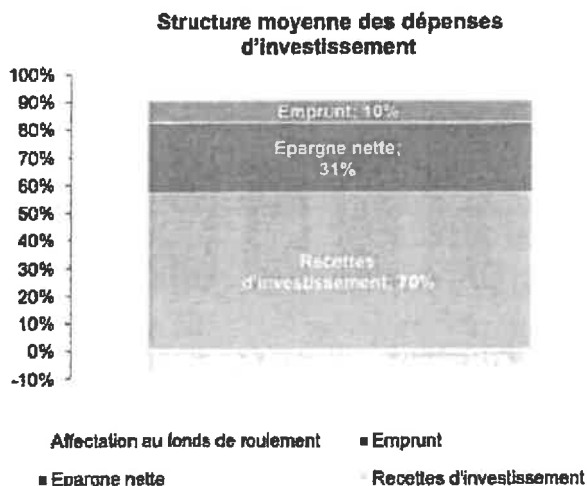
Sur la période 2019-2023, l'effort d'équipement de la ville de Laigné-en-Belin s'élève à 5,5 M€ avec 52% des dépenses réalisées sur les exercices 2022 et 2023.

Ces investissements ont été majoritairement financés par l'emprunt puis les recettes propres d'investissement (FCTVA et subventions) :

- 43% des recettes d'investissement de la commune proviennent de subventions d'investissement et 3,3% de la taxe d'aménagement (76K€) ;
- 24% des recettes d'investissement sont composées de FCTVA.

La commune a dépensé 2 M€ en 2023 ce qui correspond à un taux d'équipement de 92%. (travaux de réaménagement et d'extension de la mairie, aménagements urbains, subventions d'équipement...).

**Saint Gervais en Belin : un effort d'équipement majoritairement financé par les recettes d'investissement et la CAF brute.**



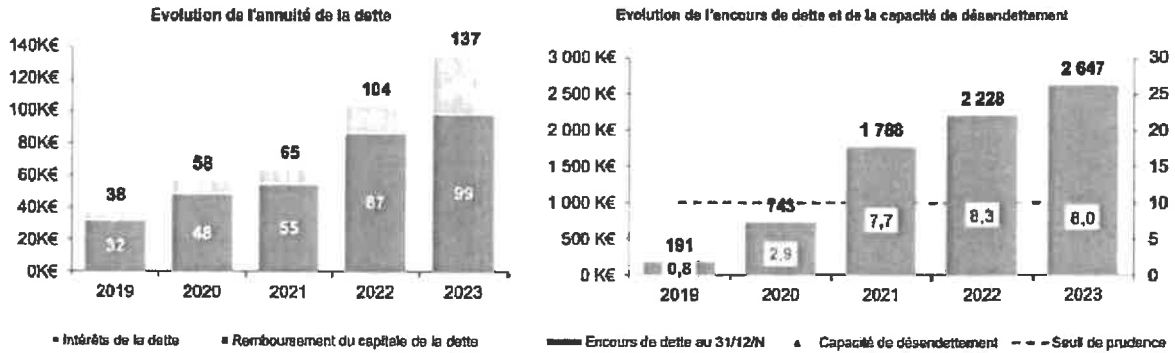
Sur la période 2019-2023, l'effort d'équipement de la ville de St-Gervais-en-Belin s'élève à 2,1 M€ avec 76% des dépenses réalisées sur les exercices 2021 et 2023.

Ces investissements ont été majoritairement financés par les recettes propres d'investissement (FCTVA et subventions) :

- 59% des recettes d'investissement de la commune proviennent de subventions d'investissement et 7,3% de la taxe d'aménagement (94 K€) ;
- 28% des recettes d'investissement sont composées de FCTVA.

**Présentation de l'évolution de la dette  
 dans chacune des communes concernées**

**Laigné en Belin : un encours de dette en hausse en raison du recours à l'emprunt sur la période.**

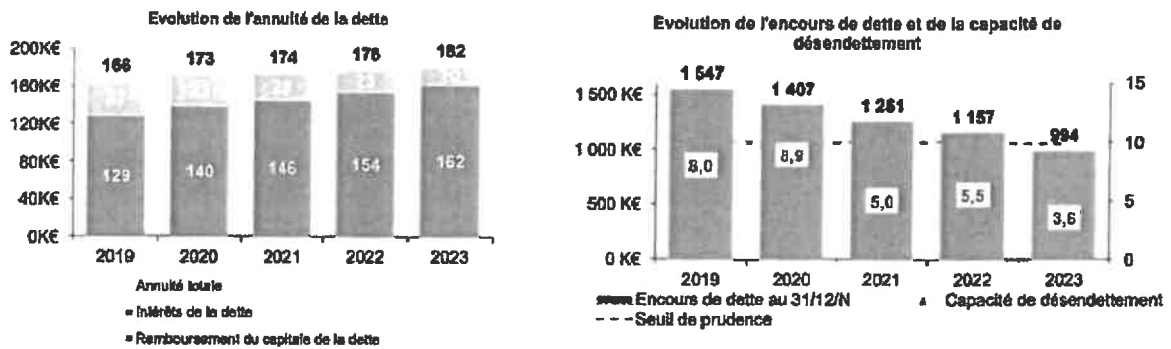


La commune a eu recours à l'emprunt de 2020 à 2023 pour un montant total de 2 745 K€. L'encours de dette est en hausse sur la période avec un encours à 2 647 K€ en 2023.

L'encours de dette est en hausse sur la période avec un encours à 2 647 K€ en 2023.

La capacité de désendettement est en hausse continue entre 2019 et 2022, puis diminuée légèrement en 2023 en raison d'une hausse des recettes de fonctionnement (+9,6%) en 2023 qui a provoqué une hausse de l'épargne brute (+62 K€).

**Saint Gervais en Belin : un encours de dette en baisse malgré les recours à l'emprunt sur la période.**

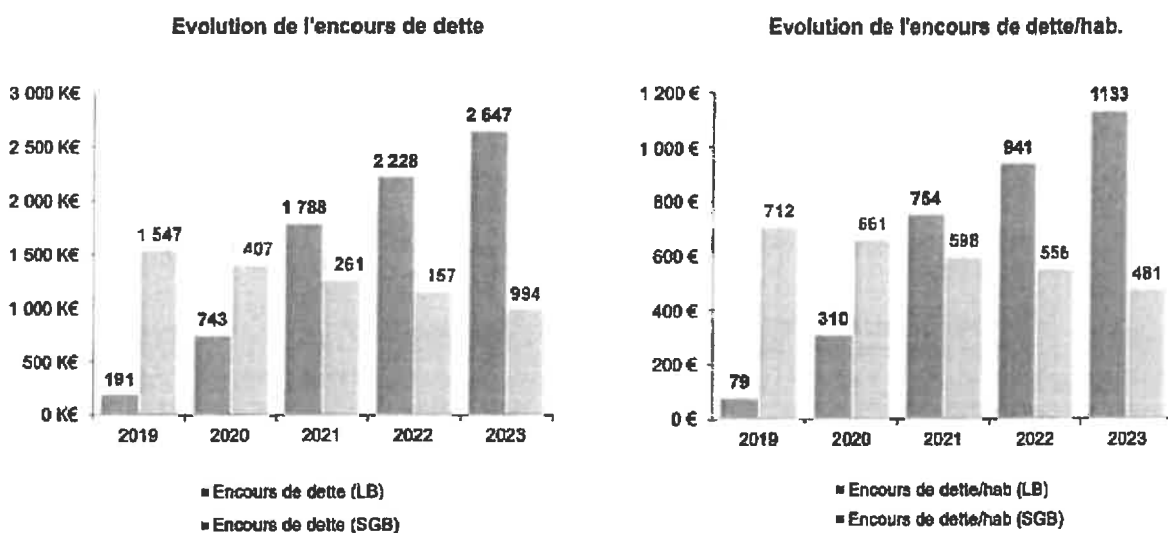


La commune a eu recours à l'emprunt en 2019 (180K€) et en 2022 (50K€).

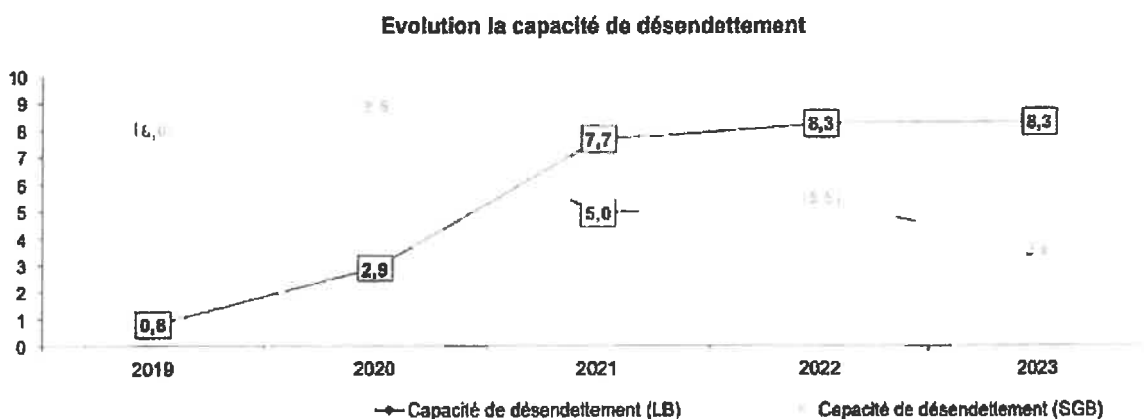
Malgré tout l'encours de dette est globalement en baisse sur la période.

La capacité de désendettement diminue entre 2020 et 2023 et s'établit à 3,6 années en 2023 ce qui est très satisfaisant.

*Comparatif : un niveau d'endettement en €/habitant 58 % plus faible pour Saint Gervais en Belin.*



*Comparatif : des capacités de désendettement en lien avec les emprunts nécessaires aux financements des pics d'investissement respectifs des deux communes.*



Synthèse

<b>A fin 2023</b>	<b>Laigné-en-Belin</b>	<b>St-Gervais-en-Belin</b>
<b>Epargne de gestion</b>	154 €/hab	141 €/hab
<b>CAF nette</b>	92 €/hab	55 €/hab
<b>Total des dépenses d'investissement (2019-2023)</b>	5 545 K€	2 057 K€
<b>Total des recettes d'investissement (2019-2023)</b>	1 573 K€	1 430 K€
<b>Recours à l'emprunt total, hors refinancement de dette (2019-2023)</b>	2 745 K€	210 K€
<b>Encours de dette</b>	2 647 K€	994 K€
<b>Capacité de désendettement</b>	8,3	3,6
<b>Fonds de roulement (en jours de dépenses)</b>	177	161

**Présentation des effectifs  
de chacune des communes concernées**

En moyenne, les communes de cette strate emploient 30 agents pour 22,5 ETP.

**Les effectifs sur la Commune de Laigné en Belin.**

En 2020, l'organigramme présentait 30 agents représentant 18,59 ETP.

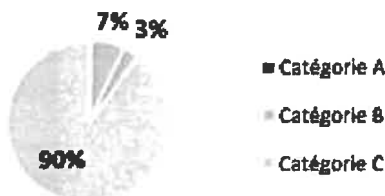
En 2021, 30 agents étaient employés par la commune (dont 83 % de fonctionnaires).

En 2022, 32 agents étaient employés par la commune (dont 94 % de fonctionnaires) représentant 22,01 ETP.

Lors du dernier Rapport Social Unique établi par la commune, la répartition des agents par filière et par statut se présentait ainsi :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%		20%
Technique	50%		50%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	30%		30%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

La répartition des agents par catégorie était la suivante :



La collectivité dispose actuellement de 33 agents (représentant 19,98 ETP) dont 2 catégorie A et 2 catégorie B.

**Les effectifs sur la Commune de Saint Gervais en Belin.**

En 2020, l'organigramme présentait 18 agents représentant 14 ETP.

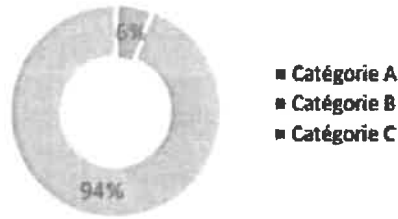
Au 31/12/2021, la commune employait 20 agents.

En 2022, 18 agents étaient employés sur la commune (dont 94 % de fonctionnaires) représentant 13,3 ETP.

Lors du dernier Rapport Social Unique établi par la commune, la répartition des agents par filière et par statut se présentait ainsi :

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	29%		28%
Technique	71%	100%	72%

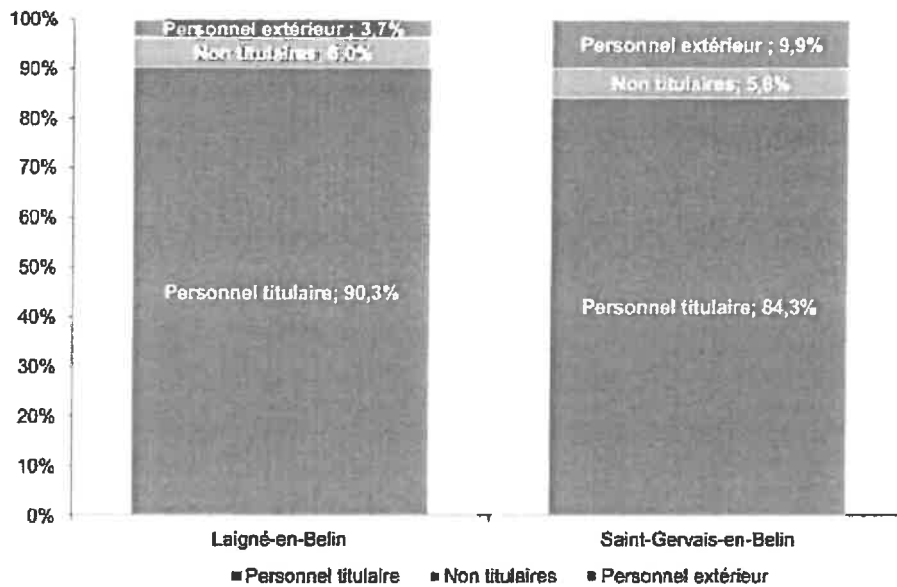
La répartition des agents par catégorie était la suivante :



A l'heure d'aujourd'hui, la commune emploie toujours 18 agents dont 1 catégorie B.

*Comparatif : un recours au personnel titulaire plus marqué sur Laigné en Belin.*

### Structure moyenne de rémunération du personnel (2019-2023)



### Présentation du SIVOM de Laigné-Saint Gervais

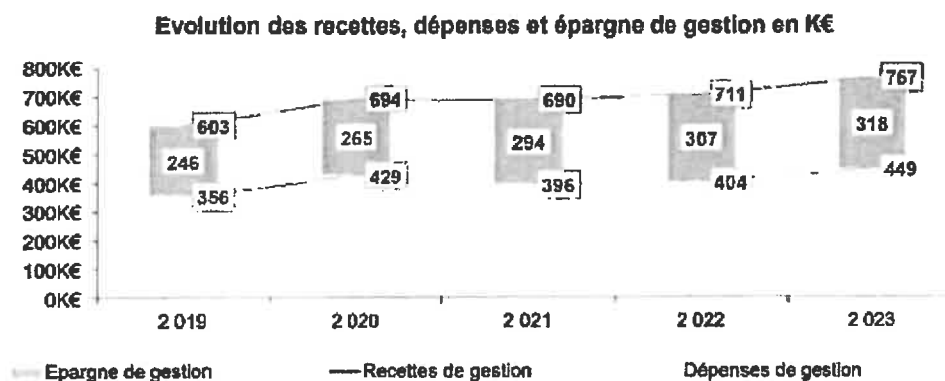
La création de la commune nouvelle entrainera la dissolution de plein droit du SIVOM de Laigné-Saint Gervais en application de l'article L 5212-33 du CGCT dans la mesure où ce syndicat ne serait plus constitué que d'une seule commune membre.

*Une section de fonctionnement supportée par les participations communales.*

Structure des recettes et dépenses de gestion		2019-2023	
<b>RECETTES DE GESTION</b>		<b>3 464 595</b>	<b>100,0%</b>
Produits des services (R70)	155 399	4,5%	
Dotations et participations (R74)	3 258 867	94,1%	
Autres produits (R75)	40 363	1,2%	
Atténuation de charges (R013)	9 966	0,3%	
<b>DEPENSES DE GESTION</b>		<b>2 012 320</b>	<b>100,0%</b>
Charges à caractère général (D011)	914 448	44,9%	
Dépenses de personnel (D012)	1 033 182	50,8%	
Autres charges courantes (D65)	86 922	4,3%	

- Les participations des communes représentent 93,5% des recettes de gestion totales.
- L'énergie et l'électricité représentent 32,4% des charges à caractère général soit 14,6% des dépenses de gestion.
- L'entretien et les réparations représentent 30,3% des charges à caractère général soit 13,6% des dépenses de gestion.

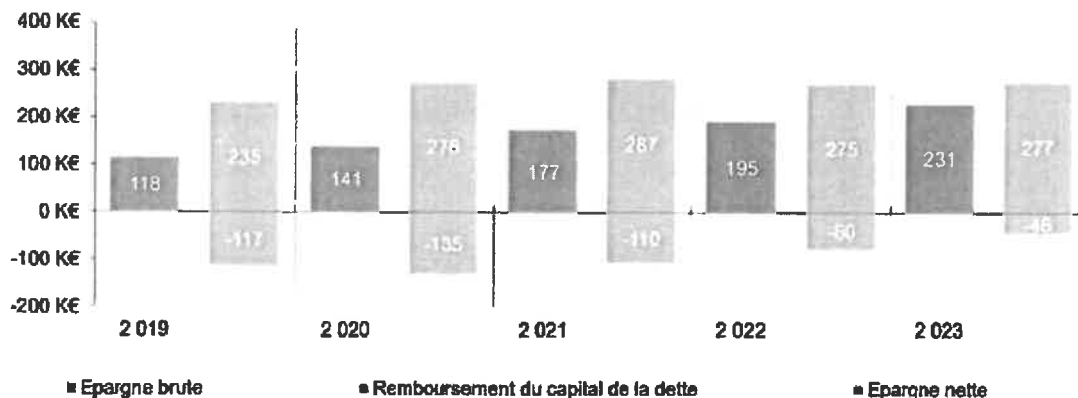
*Une dynamique des dépenses et recettes qui s'améliore.*



- L'évolution annuelle moyenne des recettes de gestion est de +4,9%/an tandis que celle des dépenses est de +4,7%/an, ce qui explique l'amélioration de l'épargne de gestion.
- La participation des communes explique la dynamique des recettes de gestion. Elle a en effet progressé de +25,7% sur la période soit +145 K€.
- Les charges à caractère général ont augmenté de +30,6% (+48 K€) et les dépenses de personnel de +21% (+38 K€).

*Des remboursements en capital importants.*

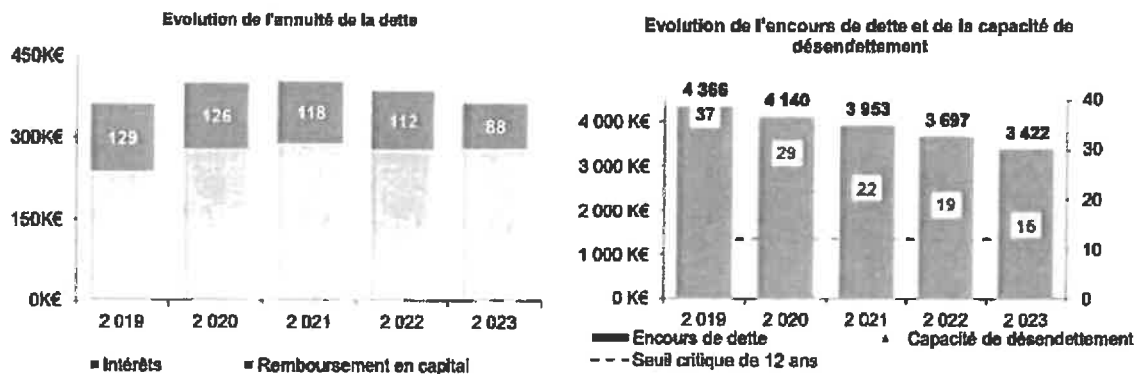
**Evolution de l'épargne brute et de l'impact du remboursement en capital sur l'épargne nette**



**Le remboursement du capital de la dette est deux fois supérieur à l'épargne brute en 2020.**

L'amélioration de l'épargne nette est dû à la dynamique des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et non pas à la diminution du remboursement en capital qui entre 2020 et 2023 oscille entre 275 K€ et 287 K€.

*Un encours de dette en baisse malgré les recours à l'emprunt sur la période.*



Le SIVOM a eu recours à l'emprunt en 2019 et 2022 pour un montant total de 1 405 K€.

L'encours de dette est en baisse sur la période avec un encours à 3422 K€ en 2023.

La capacité de désendettement est en baisse continue de entre 2019 et 2023, en raison de l'amélioration de l'épargne brute. En 2023 elle est de 15 ans soit un niveau toujours au-dessus du seuil critique situé à 12 ans.

*Les effectifs sur le SIVOM.*

En 2020, l'organigramme présentait 7 agents.

En 2021, 7 agents étaient employés par le SIVOM (dont 100 % de fonctionnaires).

En 2022, 7 agents étaient employés par le SIVOM (dont 100 % de fonctionnaires) représentant 5,97 ETP.

Lors du dernier Rapport Social Unique établi par le SIVOM, la répartition des agents par filière et par statut se présentait ainsi .

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	14%		14%
Technique	57%		57%
Culturelle	14%		14%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	14%		14%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

La répartition des agents par catégorie était la suivante :



Actuellement le SIVOM emploie 6 agents dont 1 catégorie B.

Présentation de la consolidation des comptes administratifs 2023 (avec intégration du SIVOM de Laigné-St Gervais)

## Consolidation des CA 2023 définitifs

EQUILIBRES FINANCIERS	SGS	LB	SIVOM	Consolidé
	CA 2023	CA 2023	CA 2023	CA 2023
<b>REVENUS COURANTS</b>	<b>2 707 691</b>	<b>2 702 111</b>	<b>32 715</b>	<b>4 055 517</b>
Produits des services (200)	116 778	144 160	17 261	298 199
Impôts et taxes (sauf 731)	81 830	266 835	0	348 665
Impôts et taxes (R05)	1 098 742	1 155 290	0	2 254 032
Dotations et participations (R24)	426 422	452 638	3 683	882 743
Participations communales (R74746)			0	
Autres produits (R05)	65 381	189 970	15 062	250 413
Atténuations de charges (R013)	40 548	40 005	1 931	82 484
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>2 706 411</b>	<b>2 659 331</b>	<b>35 005</b>	<b>4 000 747</b>
Charges à caractère général (2011)	387 597	431 743	206 535	1 025 875
Dépenses de personnel (2012)	564 134	852 615	221 532	1 638 281
Atténuations produits (2014)	17 153	560	0	17 713
Autres charges courantes (205)	199 869	130 903	20 715	419 225
Autres contributeurs		122		
<b>Produits financiers</b>	<b>518 883</b>	<b>745 636</b>	<b>190 054</b>	<b>1 454 573</b>
Intérêts de la dette courante	19 510	37 988	87 678	145 176
Solides financiers, exceptionnels & provisions	0	- 3 785	744	3 041
<b>CHARGES FINANCIERES (CAF)</b>	<b>- 596 365</b>	<b>- 733 663</b>	<b>- 427 298</b>	<b>- 1 757 326</b>
Amortissement du capital de la dette existante	162 462	30 531	277 041	470 034
<b>CHARGES FINANCIERES (CAF nette)</b>	<b>- 433 903</b>	<b>- 703 132</b>	<b>- 150 257</b>	<b>- 1 287 292</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (non R16)	223 670	2 014 814	24 820	2 263 304
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (non R16)	625 810	419 501	- 7 657	97 654
RECAPITALISATIONS (non R16) (sauf R16)	222 014	1 812 139	75 906	3 110 059
Emprunts	0	518 500	0	518 500
Autres opérations de dette	- 162 862	815 965	277 047	- 19 359
Variation du fonds de roulement	715 082	894 211	721 309	540 602
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	265 786	1 828 862	174 067	2 278 715
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	348 846	1 844 181	641 340	2 834 367
ENCOURS DE DETTE AU 01/01	994 237	2 647 489	1 422 346	7 064 072
CAPACITE DE DÉFICISSEMENT	- 1,7	1,8	- 7,2	8,4

Neutralisation des flux financiers  
 entre le SIVOM et les communes  
 708 K€ de participation des  
 communes au SIVOM

Ratios financiers		2023
Taux d'épargne de gestion (Épargne de gestion/RRF)		18,0%
Taux d'épargne brute (CAF brute/RRF)		20,3%
Taux d'épargne nette (CAF nette/RRF)		7,1%
Taux d'endettement (Dettes/RRF)		12,6%
Capacité de désendettement		8,3%
Marge d'autofinancement courant (DRF+Remb.LI)/RRF		92,9%
Taux d'équipement (Dépenses d'équipement/RRF)		56,4%
Jours de dépenses en FDR : PDR/DRF SGS		116